

Conditions générales de vente des Publications

(AWaP)

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des biens et services proposés à la vente par la Région wallonne - l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) - Direction de la promotion du Patrimoine - Publications.

Prix

Selon le livre VI du Code de droit économique (articles 3 à 6) et l'arrêté royal du 30 juin 1996 relatif à l'indication du prix des produits et des services et au bon de commande, les prix TTC des ouvrages sont systématiquement indiqués sur chaque publication, au moins en euro, de manière lisible et non-équivoque.

Modalités de vente pour les particuliers

Paiement

On entend par « particulier » tout client ne présentant pas les caractéristiques d'un « partenaire » extérieur. Les achats effectués directement auprès du point de vente permanent de l'AWaP (boutique rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Beez) doivent être réglés par Bancontact. Les chèques ne sont pas acceptés. Les commandes effectuées par téléphone ou par e-mail sont payées par virement bancaire en mentionnant le numéro de la facture en communication. A défaut de paiement dans les 30 jours calendrier de la commande, celle-ci est annulée.

Livraison

Les commandes sont envoyées dans les 7 jours ouvrables à dater de celles-ci. Aucun frais de port n'est dû.

Modalités de vente pour les partenaires extérieurs

Pour bénéficier des avantages liés à leur qualité, les partenaires – librairies, musées, offices ou maisons du tourisme, organismes et administrations publiques, bibliothèques communales et privées... ayant une adresse de livraison sur le territoire belge – doivent passer commande par téléphone (+32 81/230 703), par courrier ou par e-mail (publication@awap.be). Lesdits avantages varient en fonction du mode de vente choisi. La commande en ligne ne permet pas de bénéficier de ces avantages.

La vente par dépôt

Une convention cadre est établie entre les deux parties.

Conformément à celle-ci, 30% du prix des ouvrages vendus est conservé par le partenaire à titre de remise. Les ouvrages invendus sont repris par l'AWaP pour autant qu'ils n'aient subi aucune détérioration. Leur retour est à charge du partenaire.

La facturation de la commande intervient en suite de chaque dépôt; chacune des factures successives doit être réglée par virement bancaire dans un délai de 30 jours calendrier suivant son envoi. Tout virement doit mentionner le(s) numéro(s) de facture(s) en communication. Les chèques ne sont pas acceptés.

La vente ferme

Cette formule ne comprend pas de faculté de retour des ouvrages commandés mais elle permet au partenaire de bénéficier d'une remise de 40% sur le montant de la vente. Si le partenaire est assujetti à la TVA belge, la facture lui est adressée dans les 7 jours ouvrables suivant l'envoi des publications. La facture est payée par virement bancaire dans les 30 jours calendrier suivant son envoi.

Si le partenaire n'est pas assujetti à la TVA belge, il effectue préalablement le paiement sur base de la facture lui adressée.

Modalités de livraison pour les « partenaires extérieurs

Les ouvrages sont envoyés par voie postale dans les 7 jours ouvrables suivant la commande. Aucun frais de port n'est dû.

Droit de rétractation et retour de marchandise

Toute demande de rétractation doit être formulée par courrier ou par e-mail (publication@awap.be) dans un délai de 14 jours ouvrables à dater de la commande. Si le bien est parvenu chez le consommateur, celui-ci dispose d'un délai de 7 jours ouvrables à dater de la réception pour effectuer le renvoi à ses frais.

En cas de publication non-conforme ou endommagée par la livraison, toute demande doit être formulée par courrier ou par e-mail (publication@awap.be) dans un délai de 14 jours ouvrables à dater de la réception de la commande.

Procédure d'injonction de payer

Tout client dispose d'un délai de 15 jours calendrier suivant l'envoi de la facture pour émettre ses éventuelles contestations.

En cas de non-paiement de la facture dans le délai de 30 jours prévu ;

- Un premier rappel est adressé au client, le sommant de régler le montant dû sans frais, dans les 15 jours calendrier suivant l'envoi de ce rappel.
- Un second rappel est adressé au client à l'expiration de ce délai de 15 jours ; l'AWaP se réservant le droit, sans mise en demeure préalable, de comptabiliser des intérêts moratoires au taux légal à dater de ladite expiration.
- A défaut de paiement dans les 15 jours suivant l'envoi du second rappel, une mise en demeure avec sommation de payer est adressée par pli recommandé.
- Tout litige est soumis au droit belge et à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Namur.

Exclusion

L'AWaP se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige quelconque serait en cours.

Données personnelles

1. L'AWaP s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

2. Dans la cadre de la vente de publications, l'AWaP collecte et traite les données à caractère personnel suivantes : nom et prénoms, numéros de téléphone, adresses postales et e-mail ; ...

3. Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la Région Wallonne, dont le siège social est situé Place de la Wallonie, 1 à 5100 Namur et dont le n° d'entreprise est 0316.381.138. Plus précisément, les données à caractère personnel sont traitées par l'Agence wallonne du Patrimoine - Direction de la Promotion du Patrimoine.

4. Les données personnelles sont collectées en vue de la bonne exécution du contrat (article 6 §1 b) RGPD), tel que : gestion des formations et hébergements, gestion des paiements, facturation, échanges, remboursements ... et, en cas de consentement préalable (article 6 §1 a) RGPD), en vue de l'envoi d'informations promotionnelles relatives aux activités de l'AWaP.

5. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, majoré d'un délai de 10 ans (prescription en matière comptable).

6. L'AWaP est le destinataire final des données collectées dans le cadre des finalités précisées au point 4. Ces données ne sont ni vendues, ni communiquées à des tiers.

7. Vous avez le droit de solliciter l'accès à vos données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation de leur traitement. Vous avez le droit de vous opposer au traitement et à la portabilité des données. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements des données fondés sur celui-ci.

8. Pour faire valoir vos droits vous pouvez contacter : • Le responsable du traitement des données à l'adresse e-mail suivante : publication@awap.be ou via un formulaire disponible sur "Mon Espace" (<https://www.wallonie.be/fr>) • Le délégué à la protection des données (DPO), Monsieur Xavier TIMPERMAN, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur (e-mail : dpo@spw.wallonie.be) • A défaut de réaction dans le mois de votre demande, vous pouvez introduire une réclamation à l' Autorité de protection des données, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (e-mail : contact@apd-gba.be).